



AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure 327, montée Sagala (Lot 1 576 196)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 327, montée Sagala, ayant pour objet d'autoriser :

- Que la profondeur de l'espace de stationnement devant le garage soit de 5,39 mètres au lieu de la profondeur minimale de 5,50 mètres;
- Que la largeur de l'espace de stationnement devant le garage soit de 7,58 mètres au lieu de la largeur maximale de 7,50 mètres;
- Que la distance entre les deux espaces de stationnement soit de 4 mètres au lieu de la distance minimale de 7,50 mètres;
- Que la distance entre l'espace de stationnement et la ligne de terrain côté nord-est soit de 0 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre;
- Que la distance entre l'espace de stationnement et la ligne de terrain côté sud-ouest soit de 0 mètre au lieu de la distance minimale de 1 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 15 janvier 2019 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 11 décembre 2018.

*(Signé) Susan McKercher*

Susan McKercher  
Greffière par intérim